

Image not found or type unknown



Le matériel mis à disposition

Par **calaveras**, le **30/03/2010** à **15:36**

Bonjour,
Un de mes fournisseurs m'a mis du matériel à disposition pendant 3 ans.
A t il le droit de me demandé de payer le prix de ce matériel neuf si au départ celui ci était d'occasion
ou doit il me faire payer le prix neuf moins l'amortissement de celui-ci?
Merci